

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Réf : DCM/2018/n°81/7.1/4-07/13**

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	24	26

Date de la convocation : 26-06-2018  
Date de l'affichage : 27-06-2018

**OBJET :**

**TRAVAUX PORTE DE LA MARINE  
CONVENTION FINANCIERE  
CCAS/COMMUNE**

**Rapporteur : J. SOLEYROL**

**SEANCE DU 4 JUILLET 2018**

L'an deux mille dix-huit,  
Le QUATRE JUILLET à 18 H

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

**Présents :** Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAUJLET, Noémie CLAUDEL, Philippe CATHALA, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Patrice DEVILLE, Alain BAILLIEU, Jean Claude BASCHIOU, Ariane MOLLUNA, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Hélène THELENE, Olivier BERTRAND, Maguelone CHAREYRE, Christelle BERTINI, Nathalie THEODOSE, Cédric BONATO, Alexandra BONNET, Stéphane PIGNAN.

**Absent ayant donné procuration :**

G. BER à A. BONNET

F. LABARUSSIAS à C. BONATO

**Absents :** R. BOUTEILLER – A. JACINTO – S. ROUS

**Secrétaire de séance :** P. VAN DER LINDE

En vue de rapprocher les services municipaux des usagers, la Commune a souhaité bénéficier de l'opportunité des travaux d'aménagement décidés sur l'immeuble « Portes de la Marine », réalisés sous maîtrise d'ouvrage CCAS, il est donc proposé au conseil municipal d'adopter la convention financière reprise ci-dessous, sachant que cette dernière a été adoptée en conseil d'administration du CCAS le 3 Mai 2018.

Le conseil municipal est invité à :

- décider du transfert

\* du service de police municipale dans les locaux occupés jusque lors par le CCAS et situés Bd Gambetta

\* des services du CCAS dans les locaux occupés jusque lors par la Police Municipale, et situés rue N. Lasserre.

- de dire que ces transferts feront l'objet d'une convention réciproque de mise à disposition

- adopter la convention financière reprise ci-annexée.

- autoriser M. le Maire à la signer, ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier.

**Le conseil municipal**, après débat et à la majorité des voix :

Pour : 20

Abstentions : 2 : O. Bertrand – H. Thélène

Contre : 4 : C. Bonato (proc. F. Labarussias) – A. Bonnet (proc. G. Ber)

- adopte les propositions.



Le Maire,  
Pierre Maumejean